



Extrait du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de GAILLAC (Tarn)

[Jeudi 29 septembre 2022]

Date de la convocation

23 septembre 2022

Date de mise en ligne

3 octobre 2022

Nombre de conseillers

En exercice : 33

Présents : 24

Procurations : 7

Votants : 31

Présents : Martine SOUQUET, Maire, Christelle HARDY, Pierre TRANIER, Dominique HIRISSOU, Alain SORIANO, Eric PILUDU, Christian PERO, Christel PALIS *Maires Adjoins*, Isabelle BEAUVAIS, Monique GUILLE, Lahcene BAAZIZ, Martine MOSTARDI, Philippe ISSARD, Dany PORTES, Arnaud ELGOYHEN, Daniel RIBES, David AMALRIC, Martine VIOLETTE, Anne DUBIER, Laurent SQUASSINA, Marie MONTELS, Elisa GILLET, Gabriel CARRAMUSA, Dominique BOYER, *Conseillers*

Absents et représentés : Francis RUFFEL, Claire VILLENEUVE, Thierry VOGELAAR, Thierry BODDI, Jean BATAILLOU, Agnès MERONI, Corinne DARMANI

Absents : Jean-Marc AGUERRE, Thomas DOMENECH

N° 118/ 2022

Secrétaire de séance : Christelle HARDY

OBJET DE DELIBERATION : Cession des volumes 1, 4, 5, 7 et 12 des locaux sis rue Côte du Moulin

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération n°093/2022 du 29 juin 2022, a été approuvée la cession des locaux utilisés auparavant comme lieux de stockage des réserves du musée, situés rue Côte du Moulin, à M. BARRIER Vincent.

Sur les 13 lots de la division en volumes (créée par acte du 20/09/2002) du bâtiment sis sur la parcelle cadastrée BS n°1090, les 5 lots restant propriété de la Commune sont les suivants (plans et coupes annexés) :

- Lot n°1 : constitue le tréfonds
- Lot n°4 : espace bâti (mur) en 2^{ème} sous-sol
- Lot n°5 : mur mitoyen avec la parcelle cadastrée BS n°1091, cédée
- Lot n°7 : espace bâti (mur) en 1^{er} sous-sol
- Lot n°12 : espace non bâti en surélévation, partie bétonnée avec les escaliers le long de la façade du bâtiment donnant place St-Michel

Les lots n°2, 6, 8, 9, 10, 11 et 13 avaient été vendus en 2002 et la vente du lot n°3 a été approuvée par la délibération précitée.

Une consultation du Pôle d'évaluation domaniale a été réalisée en date du 11/07/2022, l'avis du Domaine en date du 29/08/2022 évalue la valeur vénale du bien à 4 775,00 €, assortie d'une marge d'appréciation de 15%, portant la valeur minimale de vente sans justification particulière à 4 050,00 €.

L'avis précise par ailleurs que « *la cession à 1 € symbolique concernant l'ensemble de ces biens atypiques n'appelle pas d'observation* ».

Sachant que M. BARRIER Vincent est soit propriétaire soit en cours d'acquisition de tous les autres lots de la division en volumes, soit 8 lots sur 13, la Commune n'a pas utilisé ni intérêt à conserver ces derniers lots atypiques qui ne sont aucunement exploitables ou aménageables de par leur nature.

C'est pourquoi, il est proposé d'approuver la cession des 5 derniers lots de cette division en volumes à M. BARRIER Vincent (*181 chemin de St-Sauveur 81600 Gaillac*) ou toute société s'y substituant, pour un montant de 1,00 € (un euro).

Il est précisé que tous les frais liés à cette cession sont à la charge de l'acquéreur.

1 ANNEXE

VOTE : à l'unanimité des membres présents

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

AUTORISE Madame le Maire, à céder à M. BARRIER Vincent (181 chemin de St-Sauveur 81600 Gaillac) ou toute société s'y substituant, les biens décrits ci-dessus, pour un montant de 1,00 € (un euro),

CONFIE la rédaction de l'acte authentique et tout autre document utile à l'étude de la SCP COMBES et MONS, notaires à Gaillac,

AUTORISE Madame le Maire ou l'Adjoint Délégué, au nom de la Commune, à signer ledit acte et toute autre pièce nécessaire à l'exécution de la présente.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Madame le Maire,

Martine SOUQUET

La secrétaire de séance,

Christelle HARDY



Fait à Gaillac le 30 septembre 2022